

## Compte rendu du Conseil d'Ecole - 19 novembre 2019 Ecole Maternelle Publique les Grains d'Orges – Orgères

Présents :

Enseignants : Mme Cozic, Mme Bance, Mme Lefranc, Mme Coutain, Mme Tuon-Perrot, Mme Caplot, Mme Le Tallec

ATSEM : Mme Deroche

Parents élus : Mme Tourtelier, Mme Dupont, Mme Louessard, Mme Arduin, Mme Le Clanche, Mme Legout, Mme Macé, Mr Bougeard, Mme Le Bail

Mairie : Mr Dein (Maire d'Orgères), Mme Moineau (Adjointe aux affaires scolaires)

Début de la réunion : 18h10

Intervention de Madame Cozic pour remercier :

- Mr Dein et Mme Moineau de leur présence pour leur dernier conseil d'école
- Mr Letort (Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Chartres de Bretagne) pour le maintien de la 6<sup>ème</sup> classe et l'ouverture d'une 7<sup>ème</sup> classe
- Mr Dein pour son anticipation de l'ouverture de la 7<sup>ème</sup> classe avec l'aménagement de l'espace petite enfance
- Mme Deroche pour sa présence sur son temps libre

### • **Elections des représentants de parents**

Sur les 325 parents inscrits sur la liste des votants, 77 ont voté, soit un taux de participation de 23,69 %.

Les représentants de parents d'élèves sont au nombre de 9, dont 7 titulaires et 2 suppléants.

### • **Le règlement intérieur**

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité

Rappel de Mme Cozic :

Les horaires de classe sont les suivants : 8h30 – 12h00 / 13h45 – 16h15.

Les portes de l'école sont ouvertes 10 minutes avant le début de la classe.

Les enseignantes demandent aux parents de respecter les horaires, si à 16h20 personne n'est venu chercher un enfant, ce dernier est emmené à la garderie et le service sera facturé aux parents.

Les débordements d'horaires bloquent les enseignantes pour les aides pédagogiques complémentaires.

- **Vie et fonctionnement de l'école**

Actuellement, il y a 181 élèves inscrits à l'école maternelle dont :

- |                             |                         |  |
|-----------------------------|-------------------------|--|
| - 7 en Toute Petite Section | PS/PS/MS - 1/10/14      | 25 dans la classe de Mme Lefranc                     |
| - 63 en Petite Section      | TPS/PS/MS - 2/9/15      | 26 dans la classe de Mme Verrier                     |
| - 50 en Moyenne Section     | TPS/PS/MS/GS - 3/11/7/6 | 27 dans la classe de Mme Le Tallec- et de Mme Caplot |
| - 61 en Grande Section      | TPS/PS/MS - 1/11/14     | 26 dans la classe de Mme Tuon-Perrot                 |
|                             | PS/GS - 6/19            | 25 dans la classe de Mme Bance                       |
|                             | PS/GS - 8/18            | 26 dans la classe de Mme Cozic et de Mme Caplot      |
|                             | PS/GS - 8/18            | 26 dans la classe de Mme Coutain                     |

Pour la rentrée 2020, à ce jour 144 élèves sont inscrits, 12 enfants nés en 2017 issus de fratries déjà inscrites sont en attente d'inscription.

La question de la classe bilingue à la rentrée 2020 se pose pour les 6 élèves actuellement en GS qui seront en CP l'année prochaine.

Deux options sont à l'étude :

1°) les 6 élèves de CP seront rattachés à l'élémentaire mais seront présents physiquement dans l'école maternelle. Il y aurait 31 élèves dans la classe bilingue

2°) Une deuxième classe bilingue est ouverte à l'école élémentaire : dans ce cas les 7 GS seront comptabilisés en maternelle mais présents physiquement dans l'école élémentaire, avec les CP.

L'option retenue sera connue à la rentrée 2020.

Il y a 7 places en TPS pour la rentrée 2020 pour les enfants nés en 2018 (3 en classe bilingue et 4 pour le reste des classes). C'est la Mairie qui définit les critères de priorité d'inscription. La priorité est donnée aux familles monoparentales.

Mme Cozic remercie la municipalité pour les travaux effectués au sein de l'école.

2 VPI (Vidéo Projecteurs Interactifs) ont été attribués aux classes de Mme Bance et Mme Tuon Perrot.

La directrice demande l'exécution de gros travaux :

- Changement des fenêtres de la classe de Mme Coutain car il y fait froid
- Peinture des classes de Mme Lefranc et Mme Tuon Perrot ainsi que de la salle de sieste
- Changement des robinets pour des détecteurs pour faire des économies d'eau (priorité aux toilettes de la cour)

Mme Cozic demande également :

- des meubles à tiroirs
- un nouveau massicot,
- 2 VPI
- des panneaux de liège pour l'affichage des travaux des enfants sur les murs
- une nouvelle structure de jeux
- une nouvelle cabane

- 3 bancs
- Le changement de la poubelle extérieure pour une poubelle avec tri sélectif pour initier les enfants

Activités scolaires régulières :

- **La médiathèque municipale** les élèves se rendront de manière régulière à la médiathèque avec l'intervention d'une personne proposant une lecture aux enfants.
- **Intervention de l'association « Lire et faire lire »** tous les lundis auprès de 2 groupes de MS à la BCD pendant 30 minutes.
- **Prix « bulle de lecture »**, Aurélia Lé intervient auprès des classes pour lire des livres aux enfants. Au mois de juin les élèves éliront leur livre préféré dans les mêmes conditions de vote que pour les élections officielles

Autres activités :

- Rencontres USEP : l'USEP est une association sportive qui propose des rencontres entre écoles autour de divers sports. Mme Cozic insiste sur le fait que les rencontres seront annulées s'il n'y a pas assez de parents accompagnateurs.
- Participation des enfants à la décoration de la fête des commerçants d'Orgères pour les fêtes de fin d'année.
- Classe de découverte à Belle Isle en Terre pour tous les GS

Les PS des classes de Mmes Bance, Coutain et Cozic seront pris en charges par une remplaçante. Ils auront une sortie rattachée au projet.

- Olympiades : sous condition des travaux du restaurant scolaire

- **Présentation du PPMS**

Les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...).

Le PPMS permet aux écoles et établissements de se préparer et de gérer une situation de la manière la plus appropriée afin d'en limiter les conséquences. Cette démarche a pour objectif d'assurer la sauvegarde de toutes les personnes présentes en attendant l'arrivée des secours extérieurs ou le retour à une situation normale.

Les exercices PPMS et incendie ont été faits à suivre (les 14 et 15 octobre) pour reconnaître les différentes alarmes.

Exercice incendie : 162 enfants présents, l'exercice s'est très bien passé. Un point à revoir : les plans d'évacuation sont à retravailler pour le point de ralliement concernant la classe de Mme Bance, située dans l'ancien espace petite enfance.

Exercice PPMS : 162 élèves présents dont 25 dans l'ancien espace petite enfance. L'alerte ayant eu lieu dans le bâtiment principal, la classe de Mme Bance a quitté les locaux au lieu de se cacher.

Tout s'est très bien passé.

- **Questions des parents élus**

1°) Les parents sont ravis de l'ouverture de la 7 e classe mais certains parents de cette classe s'inquiètent du manque d'outils pédagogiques et de matériel nécessaire au fonctionnement de la vie de classe.

⇒ Il y avait du retard dans la commande de matériel, le nécessaire a été livré.

2°) Il semblerait qu'un problème d'infiltration du toit persiste lorsqu'il pleut. Quelles mesures sont prises pour y remédier ?

⇒ Mr Dein indique qu'une entreprise d'étanchéité a procédé à des travaux mais qu'il y aurait toujours des fuites. A ce jour il attend qu'il pleuve pour constater ces fuites et faire de nouveau intervenir l'entreprise.

3°) Il n'y a que 2 badgeuses pour 6 classes, dans le bâtiment principal. Le matin, l'attente est longue devant les badgeuses. En moyenne pour une badgeuse, il y a environ 70 passages de carte korrigo en 10 minutes. Même en arrivant dès l'ouverture de l'école, la queue au niveau des socles est habituelle. Ne serait-t-il pas possible qu'il y est une voire deux nouvelles badgeuses pour le bien-être de tous ?

⇒ Une 3<sup>ème</sup> badgeuse a été installée à côté de la salle de motricité.

4°) La classe de Mme COZIC n'a qu'une ATSEM à mi-temps. Cette situation est pénalisante pour la classe. L'enseignante, étant également la directrice, doit s'occuper de ses élèves, des aléas qu'il peut y avoir dans une classe et des éventuels appels téléphoniques sans la présence d'une ATSEM l'après-midi. Pourquoi cette ATSEM est-elle à mi-temps ?

⇒ Mr le Maire nous répond qu'il y a 7 ATSEM en tout, donc une par classe, alors que dans d'autres établissements ce n'est pas forcément le cas.

La Mairie avait promis l'embauche d'une ATSEM à mi-temps si l'ouverture de la classe bilingue était effective, ce qui a été fait.

Mr le Maire ne prend pas d'engagement pour l'avenir.

5°) En ce qui concerne la classe bilingue: Pourquoi une seule des deux enseignantes est qualifiée pour enseigner le breton aux enfants?

⇒ Pour l'éducation nationale, l'enseignement doit être pratiqué à 50% en français et à 50% en breton. Les 2 enseignantes intervenant à temps égal, l'école respecte donc les préconisations de l'Education Nationale.

Mme Le Tallec précise qu'il manque d'enseignants bilingues, actuellement, il y en a 47 sur toute l'Ille et Vilaine.

6°) Les années précédentes, quelques enfants ne dormaient pas lors de la sieste. Mais les enseignantes avaient précisé l'impossibilité de les lever par manque de moyens humains. Ce problème persiste-il toujours cette année ?

⇒ Mme Deroche nous explique que dans son dortoir il n'y a pas d'enfants qui ne dorment pas mais qu'il y en a dans les autres dortoirs. Les enfants qui ne dorment pas doivent rester dans leur dortoir car pendant la sieste les grands sont en activité avec la maîtresse.

Pour le dortoir extérieur, les petits rentrent tous ensemble dans leur classe. Si on les levait à la demande, il n'y aurait pas beaucoup d'enfants à dormir.

Mme Cozic précise que chaque ATSEM est toujours sur le même dortoir pour apprendre à connaître les enfants.

7°) Quand est prévu le début des travaux d'extension du restaurant scolaire ?

⇒ Mr Dein nous répond que l'appel d'offre a été émis, les offres doivent être remises au plus tard pour mi-janvier 2020. Le problème est que très peu d'entreprises répondent, en particulier les entreprises de maçonnerie. Si tout va bien le début des travaux aura lieu courant mars-avril pour une durée de 18 mois car il y aura des périodes inactives et des périodes très actives (vacances scolaires).

Un coordinateur de sécurité donnera le périmètre de sécurité des travaux et mettra en place un nouveau plan d'évacuation.

Le cabinet d'architecture est le cabinet Gillet à Chartres de Bretagne.

Les parents élus remercient la Mairie pour la mise en place du menu végétarien et l'appel aux 2 boulangeries orgéroises pour l'approvisionnement en pain du restaurant scolaire.

8°) Pourquoi y a-t-il parfois une différence de desserts entre l'école maternelle et l'école élémentaire ?

⇒ Mr Dein nous indique que le cuisinier prépare un dessert unique mais qu'il arrive qu'il y ait une rupture de stock pour les derniers servis.

Le cuisinier essaie de limiter le gaspillage, il fonctionne en flux tendus et il y a quelquefois des loupés.

Mr Dein nous annonce qu'un nouveau cuisinier prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> décembre. C'est un professionnel de la restauration collective, actuellement en poste à Guignen. Il sert environ 600 repas par jour, de la PS à la 3<sup>ème</sup>.

Il est intéressé pour accompagner au projet d'extension du restaurant scolaire.

Il travaillera sur le circuit court alimentaire, le bio, l'organisation du travail, l'hygiène et la sécurité. Il travaille avec le SCA, un groupement d'achats qui privilégie les produits des producteurs locaux.

C'est lui qui élaborera les menus.

Nous remontons l'information que les repas servis actuellement seraient moins bon qu'avec le précédent cuisinier.

Mr Dein répond que l'actuel cuisinier n'est pas issu de la restauration collective.

9°) Est-il possible d'afficher le menu des goûters ?

⇒ Mme Moineau répond que la demande a été faite

10°) Actuellement les élèves de l'école privée mangent avant ceux de l'école publique, est-il possible de changer cette organisation ?

⇒ Mme Moineau répond que non, car l'école privée reprend plus tôt que l'école publique.

Mme Cozic nous informe que la plage horaire du midi n'a pas été allongée à la demande des enseignants car les cours finissent à 16h15 pour les APC.

Si les cours finissaient plus tard ce serait plus dur pour les enfants concernés. De plus le temps pour les élèves qui ne mangent pas au 1<sup>er</sup> service est long et allonger le temps méridien ne permettrait pas de repasser à 1 seul service.

Les TPS et PS ainsi que l'école privée mangent à 12h00, les MS et GS à 12h45.

L'école privée part à l'heure, elle ne déborde plus sur le 2<sup>ème</sup> service, au contraire de l'année dernière.

Mme Deroche nous précise que la Mairie a recruté du personnel pour que cela se passe mieux, de ce fait c'est beaucoup plus fluide.

Pendant le 1<sup>er</sup> service les MS et GS jouent dehors quand le temps le permet, sinon ils restent dans les classes, 2 classes par 2.

Mr Dein nous informe qu'une étude d'amiante a été établie il y a quelques mois dans les établissements publics de la commune. Il y a de l'amiante encapsulée localisée. Il n'y a pas de projet de l'enlever, il ne faut pas y toucher. Il y a une interdiction de creuser à ces endroits.

Les dernières fenêtres qui en contenaient ont été changées l'année dernière.

De même, une demande d'étude de la qualité de l'air dans les établissements scolaires a été émise.

Concernant l'aménagement de la cour de récréation, Mr Dein propose la constitution d'un groupe de travail. Le budget est estimé entre 20 000 € et 100 000 €.

11°) Les parents élus demandent à Mr Dein d'intervenir dans les problèmes de circulation autour de l'école, par exemple sur la dangerosité de personnes qui doublent les bus à hauteur du passage clouté.

Mr Dein répond que la Mairie a déjà essayé de communiquer, mais le sujet est toujours difficile.

Fin de la séance à 19h56.

Mme Cozic indique que les dates des prochains conseils d'école seront communiquées au nouveau conseil municipal.

Clémence LE BAIL secrétaire de séance.